**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 83 (2021)

Heft: 9

**Artikel:** Dispositif d'attelage : valeur D = valeur clé

Autor: Röthlisberger, Heinz

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1086588

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Dispositifs d'attelage: valeur D = valeur clé

La valeur D d'un dispositif d'attelage renseigne sur le poids remorquable autorisé du tracteur. Elle peut être calculée d'après les poids totaux autorisés du véhicule tracteur et de la remorque. Les calculateurs en ligne se révèlent bien utiles.

#### Heinz Röthlisberger



La valeur D (D-Wert) est estampillée sur la plaque constructeur du dispositif d'attelage. Elle s'élève ici à 92 kilonewtons (kN). Photo: Martin Abderhalden

Bien des conducteurs ignorent tout de la valeur D. Elle est néanmoins importante pour être sûr de circuler en toute légalité sur la route. Cette valeur doit son nom au «Deichsel», le timon en allemand. Elle est inscrite sur la plaquette constructeur de l'attelage de remorque, exprimée en kN (kilonewtons). C'est une valeur homologuée, donc impossible à modifier.

À quoi sert-elle? La valeur D d'un attelage pour remorque sert de base pour calculer la charge remorquable admissible. Plus sa valeur D est élevée, plus la masse que peut supporter un dispositif d'attelage est importante. Elle détermine donc la charge remorquable admissible et constitue l'un des facteurs limitants pour les déplacements sur route d'un ensemble tracteur-remorque, sachant que le dispositif d'attelage – incluant la boule, la chape ou le crochet, les rails et traverses – constitue, avec les essieux, les jantes et les pneus, l'un des «points faibles» d'un train routier.

#### Attention à la charge du timon

La valeur D peut devenir un problème lorsque, pour respecter le poids d'adhérence minimal\* introduit en 2019, on tend à atteler au tracteur des remorques présentant des charges d'appui (charges de timon) plus élevées. Si cette pratique permet de transférer astucieusement du poids de la remorque sur le tracteur, il convient de bien vérifier les poids et charges garantis de ce dernier, avec une attention toute particulière pour la charge admissible sur l'essieu arrière. En outre, il faut contrôler la capacité de charge de l'attelage, c'est-àdire savoir si ce dispositif peut supporter la charge de timon qu'on lui impose, et sa valeur D n'est pas dépassée.

#### Calculateurs en ligne

La valeur D est calculée selon une formule qui prend en compte le poids total autori-

#### Où est-ce que le bât blesse?

Quelles sont les préoccupations des membres des sections de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA)? Quels soucis rencontrent-ils dans leur pratique quotidienne? Dans une série paraissant épisodiquement, *Technique Agricole* traite les questions qui sont soumises à l'ASETA. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'ASETA à Riniken, tél. 056 462 32 00 ou par courriel à zs@agrartechnik.ch.

sé du véhicule tracteur et le poids total autorisé de la remorque ou des remorques. La charge remorquable du tracteur peut être calculée avec la valeur D de l'attelage et le poids total autorisé du tracteur. La formule paraît complexe à première vue, mais il existe des calculateurs en ligne pour résoudre cette équation finalement plutôt simple. On trouve

#### Calcul de la valeur D pour un train routier

Masse totale du véhicule tracteur T	[t]	12,00
Charge(s) à l'essieu de la remorque C, R	[t]	28,00
Valeur D du train routier D	[kN]	82,40

### Calcul de la charge remorquable admissible d'un véhicule tracteur

Valeur D du dispositif d'attelage D	[kN]	82,40
Masse totale du véhicule tracteur T	[t]	12,00
Charge remorquable du tracteur C, R	[t]	28,00

Les calculateurs en ligne permettent de déterminer facilement la valeur D. Tableau: D'après capture d'écran Scharmüller, adaptation ASETA

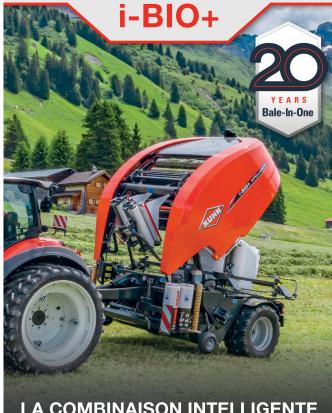
ces calculateurs de la valeur D sur les sites Internet de fournisseurs d'attelages ou de véhicules (indiquer par exemple «calculateur de valeur D remorque» sur Google ou un autre moteur de recherche).

#### Contacter un expert

Il n'est malheureusement pas rare qu'en raison d'une valeur D insuffisante, des tracteurs se voient attribuer une charge remorquable autorisée plus faible sur leur permis de circulation. La raison en est que de nombreuses personnes ne sont pas conscientes du problème de la valeur D et de ce qu'elle signifie exactement. Que faire si, en raison d'une valeur D insuffisante, votre tracteur est soudainement affecté d'une capacité de remorquage plus faible à la suite d'une transformation, d'un post-équipement ou d'une expertise périodique et que vous ne pouvez plus circuler légalement avec vos remorques? Vous pouvez bien sûr limiter la charge remorquée. Mais il est également possible de contacter l'importateur du tracteur ou le fournisseur de l'attelage et vérifier avec leur aide s'il existe une solution au problème. Il faudra peut-être remplacer le dispositif d'attelage entier pour pouvoir réutiliser tout le potentiel de la remorque. Bien que cette démarche génère des coûts, c'est la meilleure solution pour pouvoir circuler en toute légalité.

www.agrartechnik.ch

# BOTTELAGE ET ENRUBANNAGE INTELLIGENTS EN UNE SEULE FOIS



#### LA COMBINAISON INTELLIGENTE D'ENRUBANNAGE BIO A ÉTÉ INTRODUITE IL Y A 20 ANS.

Cette machine très compacte et légère sert des personnes uniques dans des lieux uniques et dans des conditions uniques. Le résultat – 20 ans de balles rondes de haute qualité!

Célébrez cet anniversaire avec nous et profitez de bonus d'anniversaire unique lors de la commande en septembre 2021.

Contactez votre agent presse KUHN ou notre responsable commercial régional pour votre offre individuelle!

Jacques Alain Pfister, Natel: 079 928 38 97

be strong, be KUHN

KUHN Center Schweiz 8166 Niederweningen Tél. +41 44 857 28 00 Fax +41 44 857 28 08 www.kuhncenterschweiz.ch



<sup>\*</sup> Poids d'adhérence minimal = au moins 22 % du poids en service (somme des charges reposant sur les essieux du tracteur et des remorques) doivent reposer sur les essieux moteurs du tracteur.